

Département de la Seine et Marne



Commune de Quincy- Voisins

Plan Local d'Urbanisme

**Annexe
n°4**

**Périmètre des secteurs relatifs au droit de
préemption urbain**

Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 9 novembre 2017

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2019

Le droit de préemption urbain à Quincy-Voisins s'applique sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme.